.....

Avis n°20-101626

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur http://www.boamp.fr/avis/detail/20-101626/officiel

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 76

Annonce No **20-101626**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :* COMMUNE DE LE GRAND QUEVILLY. Correspondant : Massion Marc, Maire, esplanade Tony Larue 76120 Grand Quevilly, tél. : 02-35-68-93-

00, courriel: marc.massion@ville-grand-quevilly.fr adresse internet: http://www.grandquevilly.fr/.

Adresse internet du profil d'acheteur: https://www.mpe76.fr/.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : mission d'accompagnement pour le contrôle, le suivi et l'évolution des conventions en cours de délégation de service public pour l'exploitation du théâtre et de la piscine jusqu'en 2022 et une mission d'assistance juridique et financière relative à la gestion à partir de 2022 des 2 équipements Théâtre et piscine.

CPV - Objet principal: 79400000.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

- * Le présent marché est un lot unique.
- *le marché est un marché avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles au sens des articles R2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique.
- -Tranche ferme (Tf) Analyse des rapports d'activité 2019, 2020 et 2021 des délégations de service public de la piscine et du Théâtre
- -Tranche optionnelle n⁰1 : Analyse comparée des modes de gestions envisageables pour le service public du Théâtre et de la piscine
- -tranche optionnelle n^o2 Accompagnement dans la mise en oeuvre des modalités de gestion du théâtre retenue par la collectivité
- -tranche optionnelle n^o3 Accompagnement dans la mise en oeuvre des modalités de gestion de la piscine



retenue par la collectivité

* Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement de la mission. le marché prend effet à compter de la date de sa notification jusqu'à la réalisation et la réception sans réserve des prestations à exécuter.

*les délais d'exécution sont fixés dans le document MAPA et ne peuvent être modifiés. le planning d'exécution sera proposé par le candidat pour chaque étape de la mission. la 1ère étape débutera à compter de la notification du présent marché, valant ordre de service de démarrage des prestations. Chaque étape suivante débutera à réception de l'ordre de service *Quantités* (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : se référer au bordereau des prix unitaires disponible dans le cadre du dossier de consultation aux entreprises. Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le paiement sera effectué selon les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans le délai en vigueur, à compter de la date de réception des factures ou demandes de paiement équivalentes.

le défaut de paiement dans le délai en vigueur entraîne l'application d'intérêts moratoires.

le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché découlant de cette consultation sera attribué à un titulaire unique ou à un groupement momentané d'entreprises.

conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

en application de l'article R2142-22 du code de la commande publique, après attribution du marché à un groupement, la personne publique impose la forme d'un groupement solidaire pour assurer la bonne exécution du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L.



5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique de l'offre : 60 %;
- prix : 40 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 7 septembre 2020, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements:

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 20054.

Renseignements complémentaires : les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.mpe76.fr/

Criteres d'attributions : Les trois candidats ayant obtenu les meilleures notes globales pondérées pourront être invités à procéder à une audition, dans les locaux de la mairie.

- * Toute la correspondance relative à cette consultation (demande de renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires, besoin de documents supplémentaires, etc.) sera adressée par voie électronique conformément au décret nº2011-144. En conséquence, les candidats qui déposent leur pli par voie matérielle doivent fournir une adresse courriel dans le dossier d'offres.
- * Le Pouvoir Adjudicateur informe les candidats qu'il peut être amené à négocier, après l'ouverture des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 août 2020.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert Cedex 1 76000 Rouen, tél. : 02-32-08-12-70, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, télécopieur : 02-32-08-12-71 adresse internet : http://www.ta-rouen.juradm.fr .

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr.